



Société en commandite par actions au capital de 155.539.502,06 euros
Siège social : 8, avenue Delcassé - 75008 PARIS
335.480.877 – RCS PARIS
ISIN 0000033219

**Descriptif du programme de rachat d'actions décidé par les actionnaires
lors de l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010**

*Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat par la société Altaréa (la "**Société**") de ses propres actions qui a été approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 28 mai 2010.*

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 28 mai 2010 a décidé d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de la décision AMF du 1^{er} octobre 2008, du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers.

1. Date de l'assemblée générale des actionnaires autorisant le programme de rachat d'actions

28 mai 2010.

2. Nombres de titres et part du capital détenus directement et indirectement par la Société

Lors de la dernière déclaration effectuée entre les mains de l'AMF au 31 mai 2010, la Société détenait directement et indirectement 30.353 actions propres, soit 0,29 % de son capital à cette date.

3. Répartition par objectifs des titres détenus par la Société au jour de la publication

Au 31 mai 2010 les 30.353 actions auto détenues par la Société étaient réparties entre les deux objectifs suivants :

- | | |
|---|----------------|
| - Animation du marché ou liquidité des transactions par un PSI au travers d'un contrat de liquidité : | 10.461 actions |
| - Actions destinées à être attribuées aux salariés ou mandataires sociaux : | 19.892 actions |

4. Objectifs du programme de rachat d'actions

La Gérance a décidé conformément à la dixième résolution de l'assemblée générale que les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autres dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la septième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour.

5. Part maximale du capital, nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir.

La Société aura la faculté d'acquérir des actions à un prix d'achat maximum de 200 euros hors frais, sous réserve d'un réajustement de ce prix selon le ratio appliqué lors d'éventuelles opérations financières, notamment en cas d'augmentation de capital, de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement de titres.

La Société aura la faculté d'acquérir des actions dans la limite d'une détention globale de 10 % de son capital soit 1.017.881 actions à la date du 28 mai 2010.

Compte tenu des 30.353 actions déjà détenues à ce jour, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat serait donc de 987.528 actions.

Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 100 millions d'euros sur la base du capital actuel.

Nature des titres rachetés : Actions ordinaires cotées sur l'EUROLIST de NYSE EURONEXT PARIS (compartiment A).

Libellé : ALTAREA

Mnémonique : ALTA

Code ISIN : FR0000033219.

6. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat est valable pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010 soit jusqu'au 28 novembre 2011.

7. Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre de précédents programmes de rachat

Le précédent programme a donné lieu aux opérations suivantes (statistiques FORTIS BANK et KEPLER), animateurs successifs du contrat de liquidité:

Mois	Nombre de titres achetés	Nombre de titre vendus	Cours à la fin du mois	Solde titres auto-détenus
Juin 2009	14 629	12 293	109,00	83 390
Juillet 2009	3 487	145	103,00	48 368
Août 2009	1 528	4 680	105,00	45 216
Septembre 2009	1 141	243	104,99	46 114
Octobre 2009	772	94	104,00	46 792
Novembre 2009	2 216	2 637	107,00	46 371
Décembre 2009	3 052	919	107,00	48 504
Janvier 2010	1 108	138	105,50	49 474
Février 2010	3 096	508	104,40	52 062
Mars 2010	1 368	6 278	114,01	47 152
Avril 2010	4 847	1 335	114,50	22 234
Mai 2010	3 788	536	109,50	30 353

Contacts :

Relations Investisseurs

Eric DUMAS

33 (0)1 44 95 51 42